



Paulhan, le 15 Mai 2023

Pôle intercommunal de l'Eau
eau.assainissement@cc-clermontais.fr



Objet : Sécheresse – Niveau Alerte renforcée

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses semaines, la gestion de l'eau est un sujet majeur de l'actualité nationale.

La préservation de nos ressources et la lutte contre le gaspillage sont des objectifs prioritaires de notre communauté de communes. Grâce aux investissements réalisés et à l'engagement des agents de notre Pôle Intercommunal de l'Eau, nos prélèvements ont été réduits de plus de 10% depuis 2019.

Malgré ces résultats encourageants, le risque de coupures d'eau cet été n'est pas à exclure sur notre territoire. En effet, avec un déficit pluviométrique de plus de 85%, nos ressources en eau présentent des niveaux constatés habituellement en fin d'été, voire jamais atteints jusqu'alors.

Ces perspectives inquiétantes ont conduit le Préfet de l'Hérault à classer une majeure partie du département de l'Hérault en alerte renforcée.

L'Arrêté Préfectoral du 12 Mai vient donc limiter, voire interdire certains usages qui nous concernent tous :

- Le remplissage des piscines est désormais interdit. Seule la remise à niveau est autorisée.
- Le lavage des véhicules à domicile est interdit. Il est uniquement autorisé dans les stations professionnelles.
- L'arrosage des pelouses et espaces verts privés est interdit.
- L'arrosage des jardins potagers est autorisé uniquement de 20h à 8h.

Vous trouverez ci-joint le détail de ces mesures.

Ces restrictions concernent également les forages privés.

Tout contrevenant à ces mesures encourt une peine d'amende d'un montant de 1 500 euros et surtout nous risquons tous de subir une coupure d'eau.

En tant qu'élus de notre territoire, nous faisons appel à votre civisme pour respecter ces mesures et mettre en œuvre toutes les actions que vous jugerez utiles pour limiter vos consommations d'eau. Quelques bonnes pratiques vous sont rappelées en accompagnement de ce courrier.

Nos efforts communs permettront, nous l'espérons, de réduire le risque de coupure d'eau et de limiter l'impact de cette crise sur notre vie au quotidien.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais.

Claude REVEL,



Le Maire



Communauté de communes du Clermontais
Espace Marcel VIDAL
20 avenue Raymond Lacombe - BP 40
34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Tél. 04 67 88 95 50
www.cc-clermontais.fr
 Communauté Communes Clermontais

ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE

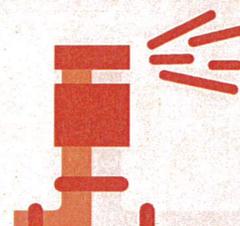
BONNES PRATIQUES



- Remplissage des PISCINES interdit
- Remise à niveau est autorisée



- LAVAGE VÉHICULES à domicile interdit
- Lavage en stations professionnelles autorisé



- ARROSAGE pelouses et espaces verts privés interdit



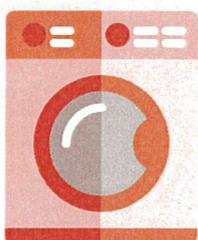
- L'arrosage des JARDINS POTAGERS est autorisé uniquement de 20h à 8h



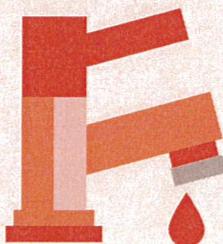
- Repérer et vite réparer les FUITES D'EAU



- Privilégier les DOUCHES COURTES aux bains



- Charger à plein et en mode « éco », LAVE-LINGE et LAVE-VAISSELLE



- Veiller à bien fermer les robinets et à les équiper d'un économiseur d'eau



- Récupérer les EAUX DE PLUIE